



# Procédure file

Informations de base	
INI - Procédure d'initiative	2004/2187(INI)
Rapport annuel 2003/2004 de la Banque européenne d'Investissement BEI	
Sujet 8.40.07 Banque européenne d'investissement (BEI)	
Procédure terminée	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>ECON</b> Affaires économiques et monétaires	Vers/ALE <a href="#">LIPIETZ Alain</a>	21/09/2004

Evénements clés			
18/11/2004	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
02/02/2005	Vote en commission		Résumé
08/02/2005	Dépôt du rapport de la commission	<a href="#">A6-0032/2005</a>	
07/03/2005	Débat en plénière		
08/03/2005	Résultat du vote au parlement		
08/03/2005	Décision du Parlement	<a href="#">T6-0064/2005</a>	Résumé
08/03/2005	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2004/2187(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 54
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	ECON/6/22713

Portail de documentation				
Rapport déposé de la commission, lecture unique		<a href="#">A6-0032/2005</a>	08/02/2005	EP

Texte adopté du Parlement, lecture unique	<a href="#">T6-0064/2005</a> <a href="#">JO C 320 15.12.2005, p. 0015-0066 E</a>	08/03/2005	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	<a href="#">SP(2005)1475</a>	06/04/2005	EC	

## Rapport annuel 2003/2004 de la Banque européenne d'Investissement BEI

La commission a adopté le rapport d'initiative de M. Alain LIPIETZ (Verts/ALE, FR) en réponse au rapport annuel de la Banque européenne d'investissement pour 2003. Le rapport se félicite de l'amélioration générale de la transparence dans l'information mise à la disposition des citoyens, et se réjouit de la qualité des relations nouées entre la BEI et le Parlement.

S'agissant des objectifs de la Banque, les députés invitent la BEI à «poursuivre activement» son appui à la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne et de Göteborg, via le financement des programmes d'infrastructure et de projets de recherche et développement, et en catalysant des fonds publics et privés. La Banque est également priée de donner la priorité au financement des réseaux transeuropéens. Les députés soutiennent la décision d'investir davantage dans le secteur des énergies renouvelables et de développer des prêts aux petites entreprises et demandent à la Banque d'améliorer l'octroi des prêts aux PME dans les pays qui sont à la traîne en ce qui concerne les prêts de la BEI. Ils souhaitent également que la BEI approuve un ensemble de règles précises qui définissent les critères quantitatifs d'évaluation des projets qui lui sont soumis ainsi que l'étude systématique des résultats obtenus de manière à évaluer sa réelle contribution à la stratégie de Lisbonne.

Le rapport demande instamment que les lourdes charges administratives imposées aux PME et aux banques soient réduites, de sorte qu'elles puissent bénéficier davantage du capital du Fonds européen d'investissement. Il invite la Banque à consolider sa vocation de moteur financier de modernisation de l'Union, en particulier par l'aide aux secteurs de haute technologie. Lorsqu'elle intervient en dehors de l'Union, les députés invitent la Banque à préciser les critères de ses interventions au-delà du mandat très général de la Commission.

La commission félicite la Banque pour les progrès accomplis dans le dialogue avec le public et les ONG. Elle approuve chaleureusement les propositions sur la transparence adoptées en juin 2004 par le conseil d'administration, mais est préoccupée par les accusations récurrentes portées dans la presse sur de possibles conflits d'intérêts. Elle appelle dès lors la Banque à se doter d'une charte déontologique clarifiant les obligations des membres de sa direction en la matière. Les députés sont également d'avis que le Parlement, parmi d'autres, a un rôle à jouer dans un processus d'évaluation amélioré de la banque.

## Rapport annuel 2003/2004 de la Banque européenne d'Investissement BEI

En approuvant par 573 voix pour, 25 contre et 23 abstentions, le rapport d'initiative de M. Alain LIPIETZ (Verts/ALE, FR), le Parlement européen félicite la BEI pour son rapport d'activité de 2003 et l'invite à poursuivre activement son appui à la mise en œuvre des stratégies de Lisbonne et de Göteborg, notamment via son "Initiative Innovation 2010", et son soutien à l'initiative de croissance, via le financement des programmes d'infrastructure et de projets de recherche-développement, ainsi qu'en catalysant des fonds publics et privés; il suggère à la BEI de collaborer plus étroitement avec la Commission et la Banque centrale européenne pour définir les règles prudentielles permettant de développer les prêts correspondants sans compromettre la soutenabilité de la dette publique des États membres.

Le Parlement invite la BEI à :

- donner la priorité au financement des réseaux transeuropéens;
- accorder plus d'attention au secteur de l'économie sociale et des "services de proximité" ;
- améliorer l'octroi des prêts aux PME dans les États membres qui sont à la traîne afin de réduire les écarts considérables observés entre les États membres;
- approuver un ensemble de règles précises qui définissent les critères quantitatifs d'évaluation des projets ainsi que l'étude systématique des résultats obtenus de manière à évaluer sa contribution réelle à la stratégie de Lisbonne;
- mener une enquête approfondie sur la contribution réelle des investissements de l'Union et de la BEI au développement régional par la mise en place d'indicateurs pertinents ;
- mieux définir les critères d'affectation finale de ses prêts globaux et mettre en place une procédure transparente de vérification et d'évaluation de l'usage qui en est fait par les banques intermédiaires, de façon à vérifier que la qualité des prêts de la BEI bénéficie vraiment aux destinataires finaux.

Il recommande enfin le développement d'une campagne spéciale d'information sur les activités de la BEI auprès des PME dans les nouveaux

États membres et demande à la BEI de continuer à fournir chaque année au Parlement européen et à l'opinion publique une synthèse des actions mises en ?uvre pour améliorer son fonctionnement.